

## LA JUSTICE

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant.

Dans nos audiences récentes sur la prévention de la criminalité, le Comité de la justice a étudié des moyens d'accélérer l'intervention de la police dans le cas des libérés conditionnels. Une proposition intéressante a été d'entrer dans le système informatique de la police les conditions de la libération de chaque personne. Aujourd'hui, ce système indique seulement si quelqu'un est en liberté conditionnelle, mais ne donne pas les conditions.

Le ministre va-t-il exiger que les conditions de la libération soient entrées dans le système informatique national de la police pour que les policiers puissent déterminer si une personne viole les conditions de sa libération.

[Français]

**L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)):** Madame la Présidente, je veux remercier le député de son excellente question.

Présentement, les renseignements généraux sur les déplacements et la mise en liberté sous condition d'un délinquant sont accessibles à tous les corps policiers par le Centre d'information de la police canadienne. Tout autre détail sur un cas précis est communiqué par écrit au service de police de la région où le délinquant est libéré.

Cependant, dans le but de respecter l'esprit des dispositions de la nouvelle Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, un nouveau système sera en opération cet été et favorisera une meilleure protection du public. De plus, il permettra à la police d'obtenir un profil détaillé de chacun des délinquants, y compris les modalités de leur mise en liberté par l'entremise du CIPC et réduira, par le fait même, le temps d'intervention.

\* \* \*

[Traduction]

## LES TRANSPORTS

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

## Questions orales

Le rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, qui a été présenté cette semaine, recommande de supprimer progressivement les subventions aux transports.

Étant donné que le gouvernement a déjà réduit de 10 p. 100 les subventions du Nid-de-Corbeau en faveur des céréales, des oléagineux et de leurs sous-produits pour la prochaine campagne agricole, quel est le calendrier du gouvernement pour la suppression progressive du reste de ces subventions, à la lumière de cette recommandation?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Madame la Présidente, comme je l'ai dit au début de la semaine à la Chambre, à la suite du dépôt du rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, nous avons envoyé ce rapport au Comité permanent des transports pour que celui-ci en examine les conclusions et qu'il nous dise quel calendrier il préférerait pour les différentes recommandations et si certaines sont réalisables.

En même temps, nous avons établi un groupe de travail interne comprenant des fonctionnaires du ministère des Transports et des représentants des différents modes de transport pour qu'il étudie aussi cet excellent rapport de sorte qu'en fin de compte nous puissions proposer à la Chambre les modifications pertinentes à apporter à la loi.

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Madame la Présidente, le gouvernement semble avoir déjà adopté la suppression progressive recommandée dans le rapport puisqu'il a annoncé une réduction de 10 p. 100 dans l'exposé économique de décembre.

A-t-il aussi l'intention de verser les subventions du Nid-de-Corbeau au producteur comme le recommandait le rapport? A-t-on pris la décision de faire ce paiement au producteur en se servant de ce qui reste des subventions?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Je répondrai par la négative à cette question.

\* \* \*

• (1155)

## L'ENVIRONNEMENT

**M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur les 400 tonnes, les 800 000 livres de ferraille que la Panarctic envisage de déverser dans l'océan Arctique.